

REGLEMENT DE L'EPREUVE

EQUIPE ORGANISATRICE

Hors Traces Aventures – Association loi 1901 à but non lucratif

N° RNA : W482002219. Siège social : Montjezieu 48500 La Canourgue

Directeur d'épreuve : Romain Bossard. Contact : bossard.romain@gmail.com – 07 83 16 25 06

L'organisateur est assuré en responsabilité civile, conformément à l'Article L321-1 du Code du Sport français.

DEFINITION DE L'EPREUVE

10 juin au 5 novembre 2021

L'Odyssée ITT 2020 est une épreuve de bikepacking offroad, sans classement, à allure libre.

L'épreuve se déroulera sur chemins de tous types (pistes, chemins forestiers, singletracks) et sur routes goudronnées à faible circulation.

Les participants évolueront en totale autonomie, sans assistance, sur un terrain montagneux

Le suivi de l'itinéraire s'effectuera sur GPS grâce à la trace .gpx fournie par l'organisation.

Le concept

- autonomie complète pour les ravitaillements solides et liquides, pas de ravitaillement sur le parcours par un tiers
- pas de véhicule d'assistance, ni d'aide extérieure de l'entourage
- seuls ravitaillements et assistance autorisés : commerces, restaurants, hôtels
- autonomie en cas de problème mécanique
- gestion de votre trace GPS
- gestion de sa sécurité et de son sommeil

PARCOURS

Départ/arrivée : La Canourgue (48)

345 km / 7900 m D+

85 % chemins – 15 % routes

TARIFS & INSCRIPTION

Tarif : 7 €

Ce tarif comprend :

- la trace GPS
- la carte détaillée My Maps
- la feuille de route

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- respecter le présent règlement jusqu'à l'arrivée
- s'acquitter des frais d'inscription
- avoir 18 ans le jour du départ
- posséder un matériel fiable et en bon état
- être en bonne santé et apte à participer à cette épreuve
- être autonome pour les ravitaillements et hébergements sur le parcours
- suivre le tracé GPS fourni par l'organisation
- valider les différents points de contrôle (CP)

- attester de la véracité des éléments inscrits sur le formulaire d'inscription

MATERIEL CONSEILLE

Le choix de la monture reste libre, cependant le tracé comporte des sections relativement engagées et il est dans l'ensemble peu roulant.

Un VTT 29 ou 27,5 pouces semi-rigide est pour nous le vélo idéal pour cette aventure.

Nous préconisons un braquet de 32 ou 34 x 42 à minima.

RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Vous vous engagez à respecter le code de la route sur l'ensemble de votre parcours.

REGLES DE SECURITE

Rappel :

L'épreuve se déroule sur un terrain montagneux et souvent sur des territoires isolés, où tout incident ou accident peut très vite se compliquer.

Les conditions météorologiques peuvent changer très rapidement et l'amplitude thermique aussi.

Il est donc vraiment nécessaire d'adapter son équipement à toutes ces caractéristiques.

Consignes de sécurité :

- ne pas sur-estimer vos capacités
- être préparé physiquement et mentalement pour cette épreuve
- ne pas négliger son matériel
- se munir d'un équipement et de matériel adaptés à une épreuve en montagne
- avoir à boire et à manger en permanence sur soi
- avoir un téléphone toujours chargé avec une batterie externe de secours
- prévoir une lampe de secours (frontale)
- prévoir de quoi allumer un feu (briquet ou allumettes)
- s'informer sur la conduite à tenir en cas d'orage ou de conditions météorologiques difficiles (brouillard, fortes pluies, inondations...)
- Porter la nuit son vêtement réfléchissant et allumer son éclairage avant et arrière. Le principe, voir et être vu !
- en cas d'accident corporel nécessitant l'intervention de secours, appeler le 112
- ne pas rouler à plus de deux de front sur chaussée goudronnée et se mettre en file simple à l'approche d'un véhicule

RECONNAISSANCE DU RISQUE DE L'EPREUVE

- Vous reconnaissez, que l'épreuve est potentiellement dangereuse et traverse certaines zones très isolées, peu faciles d'accès en cas d'accident et souvent hors zone de couverture d'un réseau mobile.
- Vous reconnaissez que cette épreuve peut comporter un risque pour vous même et inclure un risque potentiel d'accident, de blessure et de décès.
- Vous assumez pleinement le contrôle et l'entretien de votre matériel durant la durée de l'épreuve, pour une utilisation en toute sécurité.
- Vous êtes informé et conscient qu'aucun service d'ordre (police, gendarme ou autre) et de secours (pompier, médecin, infirmier ou autre) n'est mis en place tout au long du parcours pour assurer votre sécurité ou votre assistance en cas d'accident.
- Vous êtes conscient que l'hôpital ou le centre médical le plus proche peut se trouver à plusieurs heures de la localisation où vous vous trouvez au moment où vous pouvez subir une blessure.
- Vous êtes conscient, que dans le cas d'un accident qui nécessiterait des soins spécialisés, il est possible qu'un centre médical adapté ne soit pas disponible dans la zone immédiate et qu'une évacuation médicale soit nécessaire.

- Vous reconnaissez et assumez que, pour vous-même, pour les participants et pour l'équipe organisatrice, la sécurité est primordiale.
- Vous assumez tous les risques de perte matérielle, dommage, blessure, ou de décès pouvant être subi et participez à votre propre péril, à l'épreuve conformément à ce règlement.
- Vous serez redevable à l'association et assumerez la responsabilité de vos actes de négligence ou d'omission pouvant provoquer le décès, des blessures corporelles à une tierce personne ou des dommages matériels.
- Vous vous engagez à indemniser l'association et à la décharger de tous frais et dépenses, actions en justice, procédures et réclamations provoquées par le non-respect des engagements cités au règlement ou provoqués par vos actes ou omissions

Décharge de responsabilité

L'association et ses représentants, organisateurs de L'Odyssée ITT 2021 ne pourront être tenus pour responsables à l'égard du participant, de son décès, des dommages corporels ou des dommages matériels dus à sa participation.

ABANDON

En cas d'abandon, le participant devra avertir l'organisation.

Le participant n'est plus sous la responsabilité de l'organisation dès lors qu'il abandonne l'épreuve.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque participant sera responsable de ses déchets, aucun emballage ne devra être jeté intentionnellement ou malencontreusement.

Le tracé de l'Odyssée ITT 2021 devra rester vierge de votre passage

ANNULATION

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement n'est prévu en cas d'annulation.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de s'inscrire et de prendre le départ de l'Origines Odyssée ITT implique de la part du participant qu'il ait lu la totalité du présent règlement, et qu'il l'accepte sans réserve.

RECLAMATION

Toute plainte ou réclamation, pour quelque motif que ce soit, devra être exprimée par écrit et adressée à l'organisateur dans un délai d'un mois après l'épreuve.